Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260720-2026_07_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le trente juin deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

CADIN Laurent	HUET Solvec	RAT Cédric
FRANÇAIS Nadège	JAN Sabine	RAULT Thérèse
FRÉVILLE Jean-François	LE MERCIER Pierrick	SWIADKIEWICZ Thomas
GLATRE Brigitte	LEFFONDRÉ Isabelle	TARDIVEL Amandine
HAMELIN Jean-Paul	OLIVIERO Nathalie	VUILLAUME Quentin

Absents excusés : DREZEN-LAURGEAU Marielle (Donne pouvoir à FRÉVILLE Jean-François), LEMPEREUR Stéphanie (Donne pouvoir à CADIN Laurent), BA Christophe (Donne pouvoir à RICHARD Michel).

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents :** 16

Secrétaire de séance : Brigitte GLATRE

2026-07-2 : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DU SACRÉ COEUR
8.1 – ENSEIGNEMENT

Monsieur Thomas SWIADKIEWICZ, adjoint, présente le calcul de la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école du Sacré-Cœur.

Au vu des dépenses supportées par la commune pour l'école publique Jean-Gillet, il est proposé de fixer la participation communale à 66 963,18 €, conformément aux modalités de calcul détaillées ci-après.

1/ ATSEM
Coût annuel de l'agent : 37 057,58€
Heures annuelles : 1 504,08
Coût horaire : 24,64€

Le travail de l'ATSEM est celui de travailler auprès des enfants en maternelle mais aussi celui d'entretenir les classes.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260720-2026_07_2-DE

A/ Temps école :
5h30/jour * 138 jours = 759h
Coût = 759 * 24,64 = 18 701,76€
Répartition des classes :

- Classe maternelle : 18 701,76€
- Classe cycle 1 : 0€
- Classe cycle 2 : 0€

b/ Temps d'entretien :
1h45/jour * 138 jours = 241h50 + 32h pendant les petites vacances + 45h pendant les grandes vacances soit 318h50
Coût = 318,5 * 24,64 = 7 847,84€
Répartition des classes :

- Classe maternelle : 2 615,94€
- Classe cycle 1 : 2 615,94€
- Classe cycle 2 : 2 615,94€

2/ Agent d'entretien
Coût annuel de l'agent : 27 577,72€
Heures annuelles : 1 061,06
Coût horaire : 25,99€

Temps d'entretien :
Heures de ménage annuelles : 318h50
Coût = 318,5 * 25,99 = 8 277,81€
Répartition des classes :

- Classe maternelle : 2 759,27€
- Classe cycle 1 : 2 759,27€
- Classe cycle 2 : 2 759,27€

3/ Charges de fonctionnement

- Electricité : 7 397,67€
- Eau : 875,03€
- Assurance : 537,54€
- Téléphonie/Internet : 918,64€
- Produits d'entretien : 850,00€
- Fournitures scolaires : 3 813,26€

Pour un total de 14 392,14€
Répartition des classes :

- Classe maternelle : 4 797,38€
- Classe cycle 1 : 4 797,38€
- Classe cycle 2 : 4 797,38€

Le total des charges toutes confondues pour l'école Jean Gillet s'élève à 49 219,55€

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260720-2026_07_2-DE

Coût unitaire par élève à l'école Jean Gillet :
Durant l'année 2024-2025, nous comptions 47 enfants dont 18 en maternelle et 29 en primaire.
Pour un enfant en maternelle, le calcul du coût unitaire est le suivant :
(18 701,76€ + 2 615,94€ + 2 759,27€ + 4 797,38€) / 18 = **1 604,13€**
Pour un enfant en primaire, le calcul du coût unitaire est le suivant :
(2 615,94€*2 + 2 759,27€*2 + 4 797,38€*2) / 29 = **701,55€**

Coût unitaire par élève à l'école du Sacré Cœur :
Durant l'année 2024-2025, nous comptions 62 enfants dont 26 en maternelle et 36 en primaire.
1 604,13€ * 26 = 41 707,38€
701,55€ * 36 = 25 255,80€

TOTAL : **66 963,18€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, un élu ne prend pas part au vote (Thomas SWIADKIEWICZ) :

- De verser à l'OGEC une subvention pour un montant de 66 963.18 €.
- D'autoriser Le Maire ou son représentant à procéder au virement.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Richard

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 16 juillet 2026
et de la publication le 16 juillet 2026

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Richard

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260720-2026_07_2-DE